

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

**DELIBERATION N° 2017-88**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 0

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 20 h10, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2017**

**Date d'affichage : 24/11/2017**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (0).**

**Procuration (0)**

**La séance est ouverte à 20 H 10**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Françoise BAUZOU est désignée pour remplir cette fonction.**

**Objet : REPRESENTANT AU SYNDICAT DE L'ARTILLAC**

Le Maire expose que :

La commune de Serres sur Arget adhère au syndicat de l'Artillac qui possède des parts dans la forêt qui se trouve dans le secteur de Rimont (382.55 ha).

L'aménagement est en vigueur pour la période 2005-2019.

L'objectif principal de la forêt est la production.

La commune possède une part dans ce syndicat et la cotisation annuelle est de 165 €.

Il convient de désigner un représentant et son suppléant (il y a une réunion par an).

Sont candidats comme titulaire Michel Andolfo et comme suppléante Françoise Bauzou.

Après en avoir délibéré la Conseil Municipal **DESIGNE à L'UNANIMITE** comme représentant titulaire du syndicat de l'Artillac Mr Michel ANDOLFO et comme représentante suppléante Mme Françoise BAUZOU.

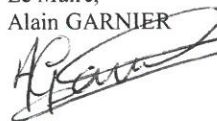
**REÇU LE :**

A Serres Sur Arget, le 28 novembre 2017

**14 DEC. 2017**

**PREFECTURE FOIX**

Le Maire,  
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le : ...../...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 28/11/2017